



17ème législature

Question N° : 2661	De Mme Nadège Abomangoli (La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur et Français de l'étranger	Ministère attributaire > Commerce extérieur et Français de l'étranger	
Rubrique > syndicats	Tête d'analyse > Conflit social à Sheffield entre Veolia et ses salariés	Analyse > Conflit social à Sheffield entre Veolia et ses salariés.
Question publiée au JO le : 03/12/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée du commerce extérieur et des Français de l'étranger, sur le conflit social opposant Veolia ES Sheffield Ltd au syndicat Unite. Plusieurs parlementaires ont été saisis par une délégation du syndicat britannique Unite alertant quant aux pratiques de deux filiales de Veolia au Royaume-Uni, plus particulièrement dans la ville de Sheffield. Il s'agit des entreprises Sheffield Environmental Services Ltd et Veolia ES Sheffield Ltd, filiales de Veolia Environmental Services Group (UK) Limited Waste UK. Un nombre significatif des salariés de Veolia ES Sheffield, chargé de la collecte des déchets, ont choisi le syndicat Unite comme syndicat représentatif. Pourtant, la direction locale de Veolia a refusé de reconnaître ce syndicat comme syndicat représentatif. Depuis près d'un an cette situation s'est dégradée au point où 78 salariés de Veolia sont en grève depuis le mois d'août 2024 et que quatre membres du syndicat ont été abusivement licenciés. Ce refus de reconnaître le syndicat Unite comme syndicat représentatif semble cantonné à la branche de Sheffield, dans la mesure où Veolia est installée dans plusieurs autres villes du Royaume-Uni dans lesquelles Veolia n'a aucune difficulté à reconnaître Unite comme syndicat représentatif. L'attitude jusqu'au-boutiste de la direction locale de Veolia piétine les droits syndicaux de travailleurs britanniques, mais vient également nuire à la réputation des entreprises françaises au Royaume-Uni, qui reste l'un des principaux partenaires commerciaux. Les entreprises françaises implantées à l'étranger contribuent à l'image du pays et, à ce titre, se doivent de respecter les libertés des salariés. Cela est d'autant plus vrai pour une entreprise dont la Caisse des dépôts et consignations est l'un des principaux actionnaires. Mme la députée demande à Mme la ministre quelles actions sont envisagées par le Gouvernement pour que Véolia puisse faire respecter les droits syndicaux à Sheffield. Elle lui demande quelles mesures sont sur la table pour s'assurer du respect des libertés syndicales par les entreprises françaises implantées à l'étranger.